

LES BASM ENFIN INTERDITES

Ce 1er août 2010 marque l'entrée en vigueur du Traité d'Oslo qui interdit la fabrication, l'utilisation, le stockage et le commerce des bombes à sous-munitions.

Scandalisée par les ravages causés par les armes à sous-munitions sur les populations civiles, et dans la suite logique de son combat contre les mines antipersonnel, Handicap International s'est résolument engagée en 2003 dans un combat pour l'interdiction des sous-munitions.

Si le sujet est devenu plus connu à cette période, le combat contre ces armes avait toutefois débuté à la fin des années soixante. En 1967, révolté par l'utilisation massive des bombes à sous-munitions par l'armée américaine au Vietnam, le philosophe français Jean-Paul Sartre est le premier à dénoncer l'utilisation de ces armes.

En 1974, le Liban et 12 autres États lancent un appel à l'interdiction des sous-munitions lors de la Conférence diplomatique sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire. Celui-ci reste sans suite.

Dans les années qui suivirent, malgré des appels insistants, notamment de Kofi Annan, et des débats réguliers sur la question, les États ne parviennent pas à se mettre d'accord sur la solution à apporter au problème des bombes à sous-munitions.

En 1999, durant la guerre au Kosovo, les Etats-Unis, les Pays-Bas et le Royaume-Uni utilisent des armes à sous-munitions. 1.765 bombes, contenant près de 295.000 sous-munitions, sont ainsi larguées sur le Kosovo entre le mois de mars et le mois de juin.

En 2003, dans la continuité du combat contre les mines antipersonnel, 109 ONG, dont Handicap International, décident de créer la Coalition internationale contre les sous-munitions (CMC) qui regroupe aujourd'hui plus de 170 ONG à travers le monde.

Durant l'été 2006, un conflit oppose Israël au Hezbollah. Des millions de sous-munitions sont dispersées sur le sud-Liban. Un million d'entre elles n'explorent pas à l'impact. Le fléau des BASM est largement mis en lumière ; en novembre, la Norvège, soutenue par les ONG et plusieurs États, décide de lancer des négociations pour leur interdiction. C'est le démarrage du « Processus d'Oslo », officialisé dans la capitale norvégienne en février 2007.

Le 3 décembre 2008, après un an et demi d'intenses négociations entre les Etats et de mobilisation de la société civile internationale, le Traité d'interdiction des armes à sous-munitions est ouvert à la signature à Oslo. 94 États signeront le Traité pendant l'événement et 4 le ratifieront. A ce jour, 107 pays ont signé la convention et 37 l'ont ratifié

Le Luxembourg a été le 13ème pays au monde à ratifier le Traité d'Oslo, en ajoutant à ses obligations l'interdiction de financement de l'industrie des armes à sous-munitions.

Désormais, les enjeux du combat contre les sous-munitions sont, d'une part, de faire en sorte que tous les pays du monde adhèrent à ce nouveau Traité et, d'autre part, que ses dispositions soient rapidement et correctement mises en œuvre, notamment en termes de dépollution, de prévention des risques et d'assistance aux victimes, directes et indirectes de ces armes. Des enjeux qui seront au cœur de la 1ère Conférence des Etats Parties au Traité d'Oslo qui se tiendra en novembre prochain au Laos, le pays du monde le plus affecté par les sous-munitions.

1er août 2010